

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 3 juillet 2014

DCM N° 14-07-03-22

Objet : Attribution de subventions à diverses associations socioéducatives.

Rapporteur: Mme ANTOINE-FABRY

La Ville de Metz soutient les initiatives associatives participant à l'animation de la ville, à l'éducation et à l'épanouissement des messins. A ce titre, il est proposé au Conseil Municipal de soutenir divers projets socioéducatifs et d'animation portant sur la période estivale pour un montant total de **13 644 €**

1. Animations Musicales Jeunes Talent – Zikametz for Kids

Dans le cadre de l'édition 2014 de Metz Plage, l'association Zikamine se propose d'animer l'espace du plan d'eau en organisant le concert d'ouverture et 4 temps de concerts mettant en valeur des artistes locaux, chaque vendredi en fin d'après-midi. L'association assurera la mise en œuvre technique, la scénographie, la programmation ainsi que la régie. Elle sollicite une subvention de 7 000 € (pour les cachets des artistes et la rémunération des techniciens, le matériel son et la communication autour de cet évènement).

Par ailleurs, comme en 2013, l'association profite du festival Zikametz qu'elle organise pour mettre en œuvre une action d'accès et d'éducation à la culture musicale pour les jeunes messins. Prolongement de ses interventions auprès des MJC et Centres Sociaux messins tout au long de l'année, Zikamine propose deux journées, les 14 et 15 octobre 2014, entièrement consacrées à l'accès des plus jeunes aux nouvelles formes d'art et d'expression. Une première journée est réservée aux scolaires, la seconde aux particuliers. Pour ponctuer cette opération, Aldebert sera le premier artiste à proposer un spectacle jeune public au sein de la BAM, le mardi 14 octobre. Le coût global de l'opération s'élève à 16 500 €. Il est proposé de soutenir l'association à hauteur de 1 500 € pour cette action.

Par conséquent, il est proposé d'attribuer une subvention globale de **8 500 €** à l'association Zikamine.

2. Animation Estivale – régularisation

En complément des subventions attribuées au titre de l'Animation Estivale lors de la séance du 22 mai 2014, il est proposé de compléter l'offre d'activités par un atelier d'initiation au roller proposé par l'association « Imagine... » et par une animation culturelle de fabrication de four solaire proposée par l'association MDesign ; cette dernière permettra aux jeunes (10-16 ans) de découvrir le potentiel de l'énergie renouvelable solaire.

Il est également proposé de prolonger les activités de quatre autres associations la Cie Théâtr'hall, l'école de musique EMARI et la Ludothèque le Coffre à jouets pour des activités proposées aux petits (5/10), tranche d'âge la plus sollicitée par les parents et du Club Alpin Français compte tenu d'une forte demande pour l'activité escalade et de la possibilité du club d'ajouter un créneau supplémentaire de 17h à 18h.

Le montant total des subventions proposées s'élève à **5 144 €**.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la volonté de la Ville de Metz de soutenir les actions éducatives en direction de la jeunesse, d'encourager le développement du lien social, de favoriser l'animation des quartiers,

CONSIDERANT la politique de la Ville de Metz dans le cadre de son soutien à la vie associative locale,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ACCORDER** les subventions suivantes, pour un montant total de **13 644 €**, aux associations ci-dessous mentionnées :

Animations de l'été :

- Zikamine	8 500 €
- MDesign	2 220 €
- EEDF GR Ludothèque Metz	530 €
- Cie Théâtr'hall	976 €
- Ecole de Musique Agrée à Rayonnement Intercommunal	280 €
- Club Alpin Français	238 €
- Imagine...	900 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions ou avenants à intervenir avec les organismes susvisés ou les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz

d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de non réalisation du projet.

La dépense totale s'élève à **13 644 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjointe Déléguée,

Margaud ANTOINE-FABRY

Service à l'origine de la DCM : Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante
Commissions : Commission Sport et Jeunesse
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 42 Absents : 13 Dont excusés : 5

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ